

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : SAS VEGUIBO.

L'assemblée a eu lieu le 11 octobre 2024 à Quimper.

Cette assemblée a été dirigée par Brendan Thomas, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 47 Av. Pierre Mendès France, 29000 Quimper, France

Capital social : 6 000€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Audrey BOYER avec 1980 actions.

Glenn PERES avec 1920 actions.

Brendan THOMAS avec 1050 actions.

MATHILDE ROUAULT avec 1050 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Projet de cession des actions de Glenn PERES
- b. Agrément d'un nouvel associé
- c. Nouvelle répartition du capital
- d. Mise à jour du registre de l'ordre de mouvement effectué
- e. Nomination d'un nouveau directeur général

Documents

Les documents suivants ont été soumis aux fins de la présente assemblée :

- i. Projet de cessions d'actions

AB BT GP
MR -1-

a- Projet de cession des actions de Glenn PERES

Comme décrit dans son courrier Glenn PERES souhaite céder la totalité de ses actions au bénéfice de deux actionnaires dont un nouvel associé en la personne morale de la SAS TRYBAM représentée par Béatrice KERANGUYADER, associée unique.

b- Agrément d'un nouvel associé

Dans la mesure où le projet de cession serait validé, les associés sont sollicités afin d'agréer le nouvel associé.

Ce dernier intégrera la société en disposant de 960 parts en la personne morale de la SASU TRYBAM, société au Capital social de 200 000 euros dont le siège social est au 5 rue du four à chaux, 29 000 Quimper.

La société TRYBAM est représentée par son associée unique : Béatrice KERANGUYADER née le 09 Décembre 1975 aux lilas (93), Divorcée en date du 18 Février 2021, domiciliée au 5 rue du four à chaux à QUIMPER.

c- Nouvelle répartition du capital

Après l'opération de cession le capital sera réparti de la manière suivante :

Audrey BOYER 1980 parts

Brendan THOMAS 1050 parts

Mathilde ROUAULT 2010 parts

SASU TRYBAM 960 parts.

d- Mise à jour du registre de l'ordre de mouvement effectué

Glenn Peres cède pour la somme de 960euros 960 actions à Mathilde ROUAULT,

Glenn Peres cède pour la somme de 960euros 960 actions à la SASU TRYBAM.

e- Nomination d'un nouveau directeur général

Mathilde ROUAULT est nommée Directrice Générale de la SAS VEGUIBO pour une durée indéterminée.

Dispositions générales

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

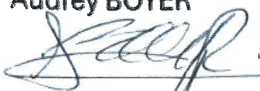
Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

AB BT GP
MR -2-

Fait à Quimper, le 11 octobre 2024.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Audrey BOYER



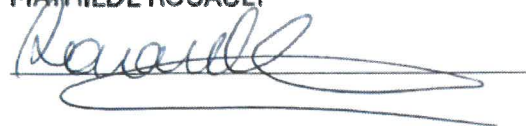
Glenn PERES



Brendan THOMAS



MATHILDE ROUAULT



MR GP BT
-3-